

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DJS 70 Subventions (149.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec neuf associations sportives locales (20).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à 9 associations sportives locales du 20^e arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 20^e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe de la convention pluriannuelle d'objectifs et ses modalités d'application.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer les 9 conventions ci-jointes prévoyant l'attribution des subventions visées aux articles 3 à 12 et les conditions de ce soutien.

Article 3 : Une subvention de 53.000 euros est attribuée à Amicale Judo Associatif. (23 (1000039928)/2018_03720) 59, rue Saint-Blaise BL5 (20^e) pour soutien à l'activité, au titre de l'exercice 2018.

Article 4 : Une subvention de 10.500 euros est attribuée à Coopyr Sportif (16625 (D01290)/2018_01859) 23, bis rue du Télégraphe (20^e), pour soutien à l'activité, au titre de l'exercice 2018.

Article 5 : Une subvention de 11.500 euros est attribuée au Club Sportif Multisport. (n°16176 (D01336)/2018_03744) au MDA 20 Boîte 35- 1-3, rue Frederick Lemaître (20^e), pour soutien à l'activité, au titre de l'exercice 2018.

Article 6 : Une subvention de 9.000 euros est attribuée à Ménilmontant Paris Sports (411 / 2018_02130) dont le siège social est situé 15, rue du Retrait (20^e), pour soutien à l'activité, au titre de l'exercice 2018.

Article 7 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'association « Les Dégommeuses » (94141 / 1000074303 /2018_03751), 66 rue de Sèvres (7^e) pour soutien à l'activité, au titre de l'exercice 2018.

Article 8 : Une subvention de 27.000 euros est attribuée à Paris Sport Club (11645 / 2018_02290) 23, rue des Balkans (20^e), pour soutien à l'activité, au titre de l'exercice 2018.

Article 9 : Une subvention de 12.000 euros est attribuée au Paris Beach Volley (16506 (X06444) / 2018_02230) est situé 342, rue des Pyrénées (20^e), pour soutien à l'activité, au titre de l'exercice 2018.

Article 10 : Une subvention de 12.000 euros est attribuée au Paris Lady Basket (181480 / 2018_03755), au 3 rue Henri Dubouillon (20^e) pour soutien à l'activité, au titre de l'exercice 2018

Article 11 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à Julien Lacroix Tennis de Table (240 / D02170/ 2018_02115), 44 rue Pelleport (20^e) pour soutien à l'activité, au titre de l'exercice 2018

Article 12 : La dépense correspondante, d'un montant total de 149.000 euros sera imputée sur la fonction 3, sous-fonction 32, rubrique élémentaire 3261, numéro de destination 3260004, compte 65-65748-D (provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO